



**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 8 septembre août 2025 à 19h00

PRESENTS : MM. MUFFAT Sophie, BAUD Mickaël, BAUD Nadine, FIGUEIRA-VALERIO Joaquim, GEROUDET Francis, RAMEL Benoît, VANSCHEEUWYCK Marie-Ange.

ABSENTE EXCUSEE : MM CAVET Carole, GEROUDET David.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme BAUD Nadine.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AOÛT 2025**

Les membres du Conseil municipal approuvent le compte rendu à l'unanimité.

2. FINANCES :

- ❖ Travaux Alpage et demande de subventions
Assainissement du chalet d'alpage, une rénovation du bâtiment de la salle de traite s'impose, faire une fosse sous le bâtiment,
Le conseil municipal décide de missionner la SEA pour l'assistance administrative dans les travaux : gestion des effluents et rénovation du bâtiment de la salle de traite ainsi que de solliciter les partenaires afin d'obtenir des subventions.
Le conseil municipal donne son accord pour lancer les travaux.
- ❖ Travaux d'aménagement du Col de l'Ancrenaz et demande subventions
Suite à l'étude qui a été menée au Col de l'Ancrenaz, il y a lieu maintenant de prioriser les actions.
Le choix s'oriente sur le réaménagement paysager des parkings, la création d'une halle couverte et la gestion des eaux pluviales et assainissement.
Le conseil municipal décide de valider cette première tranche de travaux et de solliciter les partenaires afin d'obtenir des subventions.
- ❖ Retour du Département concernant la demande de subvention pour l'acquisition d'un tracteur et de ses équipements au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) :
Projet 242 800 € HT subventionné à hauteur de 112 000 €.

3. FORETS :

❖ Etat d'assiette des coupes années 2026 :

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation			
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré
C	IRR	120	1,5	2024	2027	Lissage récolte (1000 m3 de sco depuis 2018)					

(1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération
 (2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée
 (3) Proposition de l'ONF : SUPP, proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression
 (4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

4. FONCIER :

- ❖ Mr NICOLLET a proposé l'achat d'environ 81 m² de la parcelle section A n°3902 situé au lieu-dit « Le Couard d'Amont ». Le terrain est en zone UH au PLUi-H.
 Le Conseil décide de fixer le prix de vente à 150 € du m². Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.
 Cette décision est approuvée à l'unanimité.

5. URBANISME :

❖ Examen des dossiers en cours

Permis de construire :

Mme WITHERS	Route des Etoves	Modificatif : façades	Accordé
Mr MACKIN	Route du Plan	Extension terrasse et abris voiture	En cours d'instruc.
Mme FRECAUT et Mr CAROFF			
	Route des Nants	Modificatif : agrandissement balcon et modif. ouvertures	En cours d'instruc.
Mme TROMBERT et Mr GRANGER			
	Route du Couard d'Amont	Construction maison	En cours d'instruc.
		Construction maison	En cours d'instruc.

6. QUESTIONS DIVERSES :

- ❖ Cession gratuite de barnum : La nouvelle campagne d'attribution de barnum par la région a été rouverte fin août. Un dossier a été déposé.
- ❖ Convention de déneigement
 Un propriétaire de parcelles avec un emplacement réservé pour le stockage de la neige nous demande de signer une convention pour réglementer l'emprise sur ses parcelles.
 Pour rappel : Un emplacement réservé est une servitude qui permet de geler une emprise délimitée par le plan local d'urbanisme (PLUi-H) en vue d'une affectation pré-déterminée, dans le cas présent le stockage de la neige.
 Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande considérant que d'autres propriétaires de parcelles sont aussi impactés par le déneigement.

Prochain conseil le 13 octobre 2025 à 19h00.

Madame le Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21 h 00.

Le Maire,
Sophie MUFFAT



Le secrétaire,
Nadine BAUD

